

Remise des insignes de la Légion d'honneur à Antoine Garapon

Conseil Constitutionnel

20 décembre 2013



Discours de Guy Canivet

Cher Antoine, pour qui, comme toi, s'intéresse à la symbolique judiciaire, la remise des insignes de la Légion d'honneur à un magistrat n'est certainement pas un acte irréfléchi. Tu as donc soigneusement pesé les circonstances et le lieu du rituel qui nous rassemble ce soir.

Néanmoins – tu le sais – ton choix de parrainage m'a un peu surpris. A l'évidence, des personnalités plus prestigieuses se seraient imposées, notamment parmi les pères fondateurs de l'Institut des hautes études sur la justice. Mais tu m'as objecté qu'en magistrat tu recevais cette distinction, et que de ce fait, le Premier président de la Cour de cassation ayant le plus récemment présidé le Conseil d'administration de l'IHEJ te semblait tout désigné. Soit ! C'est bien mon cas. Je ne puis me récuser.

Le magistrat honoraire que je suis ne peut être insensible à cette rationalité, bien qu'elle le ramène sur une scène qu'il a voulu quitter. Mais comme on peut aussi discuter tes raisons, il me faut avouer que ton souhait touche aussi l'ami. Un ami sans doute un peu incommode, nos rapports sont sans connivence - rien ne fut jamais - ni n'est ici - entre nous convenu -. Mais nos relations sont anciennes, pleines d'une estime, d'une confiance - et en ce qui me concerne - d'une admiration - que j'ai plaisir à t'exprimer. Je le fais d'autant plus volontiers sachant que ce sont les sentiments de tous ceux qui t'entourent ; c'est aussi en leur nom que je m'adresse à toi. A dire vrai, le masque du « récitant » exprimant l'opinion de la Cité, me sied assez bien.

L'endroit où nous sommes est, lui, très certainement symbolique. Le Conseil constitutionnel est un lieu de justice, un lieu de justice aux deux sens du terme, on y rend la justice et on y construit la justice sociale de notre temps. On y pratique, en somme, tout ce qui est l'objet des études de l'Institut dont tu as la charge.

Certes, le symbole de justice de l'Hôtel de Montpensier ne s'est construit que dans l'histoire récente et l'observateur éclairé des « lieux de justice » que tu es, a sans aucun doute, une idée sur

la manière dont ce bâtiment, qui n'a pas été conçu pour cela, s'est fonctionnellement adapté aux nouvelles missions que lui assigne la Constitution. Une salle d'audience, la publicité de ses débats sur internet, des relations avec les avocats, un mode de réception du public, un style de communication...tout cela a été récemment installé et produit évidemment une charge symbolique; il y aurait sans doute matière à réfléchir sur ce thème...

Ton choix désigne, en tout cas, résolument le Conseil constitutionnel comme figure de justice. Son président est d'ailleurs parmi les quatre représentants des hautes juridictions nationales qui, selon la tradition, tour à tour, pour une période de deux années, président le conseil d'administration de l'IHEJ. Tu as donc, durant deux années, collaboré avec le président Jean-Louis Debré, qui a la générosité de nous recevoir ce soir. Je lui exprime ma gratitude ainsi qu'à toutes les personnes – dont notre secrétaire général - qui permettent que cette cérémonie soit un moment de joie parfaite, dans une qualité d'accueil dont c'est ici, l'usage. En disant cela – je me tourne vers Hervé et son équipe - que je remercie de leur gentillesse attentive.

On aura compris que le décor, les personnages et la dramaturgie de notre cérémonial sont assez classiques. Pour autant, la prestation des acteurs n'est pas sans risque. Pas sans risque pour moi en tout cas, qui doit m'adresser à une personnalité d'exception devant la communauté prestigieuse qu'il a réunie pour une circonstance dont la signification emblématique n'échappe à personne.

Qu'Antoine Garapon figure dans la rubrique du « Ministère de la justice » de la promotion de mars dernier de la Légion d'honneur en tant que secrétaire général de l'IHEJ pour 36 ans de service, comme on dit, « fait sens » – « fait sens » pour employer un anglicisme – un peut fat – répandu chez les philosophes. On devrait dire « a un sens », mais ce serait réducteur, il faudrait alors dire « a plusieurs sens ». Ce qui ne sonne pas très bien.

Le premier – de ces sens - est qu'Antoine Garapon soit décoré en tant que magistrat. Magistrat il l'est incontestablement, il en a le statut. Il a passé le concours de la magistrature en 1976, il a été auditeur à l'Ecole nationale de la magistrature, puis il a durant plus de dix années exercé des fonctions judiciaires, parmi les plus exigeantes qui soient – celle de juge des enfants – et dans des ressorts les plus difficiles qui soient pour de telles fonctions – Valenciennes d'abord, Créteil ensuite. De là, il fut ensuite nommé maître de conférences à l'Ecole nationale de la magistrature en 1990 pour être le secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice nouvellement créée, et à la disposition de laquelle il est resté depuis 23 ans, ces dernières années en tant que Vice-président au tribunal de Paris puis Premier substitut au ministère de la justice.

Serait-ce ce long exercice à l'IHEJ, serait-ce l'auteur, serait-ce l'homme de média qu'il est devenu qui inclinent Antoine, à insister sur sa qualité de magistrat, comme s'il y avait là un doute à dissiper ? Mais nous savons bien que tout ce que fait Antoine dans le domaine de la recherche, il le fait en tant que magistrat. Sans ambiguïté, il travaille et s'exprime de l'intérieur de la fonction judiciaire. C'est en tant que magistrat, que de 1977 à 1982, il a écrit et brillamment soutenu une thèse de sociologie juridique sur un sujet purement judiciaire, celui du rituel de la justice – ce qui est en soi un exploit - ; c'est magistrat qu'il est resté après le succès retentissant de sa recherche qui a été couronnée en 1984 par le prix de thèse de Paris II ; c'est sur le juge, le jugement, la justice dans tous ses états, toutes ses dimensions et toutes ses implications que portent les études de l'IHEJ ; c'est aux mêmes thèmes que s'intéressent les nombreuses publications

personnelles d'Antoine, c'est à eux que sont dédiées les émissions qu'il anime à France culture, c'est encore à ces mêmes sujets à travers le prisme de la mondialisation, que se rattachent les travaux conjointement conduits par l'IHEJ et le ministère des affaires étrangères dans le cadre du cercle de réflexion « Conventions » consacré aux grands enjeux du droit transnational.

Assurément, c'est en magistrat, qu'Antoine Garapon, vit, se meut, s'endort et s'éveille, qu'il lit, réfléchit, écrit, s'exprime, communique... Ses multiples activités en sont les avatars ; les métamorphoses au sens nietzschéen du terme, les métamorphoses de l'esprit de juger. De cet esprit Antoine fut tour à tour le chameau et le lion pour reprendre la célèbre métaphore qui commence « Ainsi parlait Zarathoustra ». En chameau, il reçut le lourd fardeau d'une réflexion sur la justice, en lion, il se rendit libre pour en découvrir les valeurs nouvelles. Je pourrais longuement filer la métaphore, rassurez-vous, je vous en dispenserai. S'il le souhaite, je réserve à note ami la suite de l'analyse nietzschéenne de son parcours. Quoiqu'il en soit, du magistrat, cher Antoine, tu portes les stigmates. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Mais ce sont aussi tes années de services au sein de l'IHEJ que le ministre de la justice a voulu reconnaître en te proposant pour la distinction dont je te remets ce soir les insignes. Cela aussi a un sens. Celui d'une nouvelle perception de l'IHEJ et de son secrétaire général. Depuis sa création en 1991, l'IHEJ occupe à l'égard de l'institution judiciaire une position particulière, un peu subtile, voulue par ceux qui l'ont créée. Il est à son service mais il en est indépendant.

L'IHEJ est au service de l'institution judiciaire. Son objet est de promouvoir la réflexion sur ses missions, son fonctionnement et ses valeurs.

Pour cette raison, il fut convenu avec le Garde des Sceaux de l'époque, Pierre Arpaillange, qu'il serait hébergé à l'École nationale de la magistrature, que son secrétariat général serait assuré par un maître de conférence de l'école, que son personnel administratif serait détaché du ministère de la justice. En contrepartie, ses travaux sont, prioritairement, mais non exclusivement destinés aux auditoires de l'ENM.

Il y a donc un lien étroit entre l'IHEJ et la fonction juridictionnelle. Mais l'Institut est constitué en une association indépendante ; il jouit de l'autonomie nécessaire aux institutions chargées d'études, si on entend que toute recherche soit libre. Il est voulu comme tel, et comme tel, il est défendu, parfois fermement, par son conseil d'administration.

De là, sont nées quelques méprises... des incompréhensions dues à une méconnaissance des intentions originaires : fallait-il bien comprendre que l'IHEJ a été conçu comme un observatoire indépendant des questions de justice pour en discerner les anticipations nécessaires à la modernisation de notre propre système.

Mais les auteurs des statuts, Antoine Garapon lui-même et François Cordier, autre soliveau, ont placé l'Institut sous la gouvernance d'un Conseil d'administration qui assure sa continuité et son indépendance en l'abritant sous la protection indivise de membres de droit, notamment, les quatre présidents des Cours supérieures nationales, lesquels traditionnellement se succèdent à la présidence qu'exerce actuellement Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes. Cette clairvoyance, relayée par l'action convaincue des présidents historiques de son conseil d'administration, que furent successivement Pierre Drai, Robert Badinter, Marceau Long et Pierre Joxe, a assuré tout à la fois la pérennité et le succès de l'IHEJ.

Ainsi, la quille est profonde, la coque solide et l'étrave bien galbée ; le navire est conçu pour résister aux gros temps, et nous savons tous qu'il en a connu..., peut être même a-t-il montré qu'il pouvait surfer sur les mers les plus fortes, ce qui ne veut pas dire que ce fut toujours confortable et sans angoisse pour le capitaine et l'équipage.

Mais, l'IHEJ navigue aujourd'hui en eaux propices. Il a pris une place considérable dans le débat intellectuel public sur la justice. Il en suit le perpétuel mouvement, il est à la pointe de l'innovation sur les techniques juridiques et judiciaires, il a parfaitement intégré la dimension européenne et internationale, il développe des modes d'animation originaux. Avec le temps, il a aujourd'hui près de 25 années d'expérience, sa puissance de réflexion, sa force de proposition se sont affirmées. On a maintenant compris combien il était profitable de solliciter ses ressources. Pour le plus grand avantage de l'institution judiciaire, l'IHEJ est désormais associé à la modernisation de notre Etat de droit ; il répond avec empressement et bonheur à cette confiance. Je vous recommande la lecture du remarquable rapport, remis en mars dernier, de la mission de réflexion que lui a confiée Mme le Garde des sceaux sur « l'évolution de l'office du juge et son périmètre d'intervention ».

Sur tout ce qui concerne la justice, d'autres ministères ne se privent d'ailleurs pas du savoir faire de l'IHEJ, que ce soit le ministère de l'intérieur, celui de la défense, à certaines époques, aujourd'hui, dans une relation particulièrement fructueuse, le ministère des affaires étrangères. Son concours est tout autant sollicité par diverses autres structures de recherches, administratives, professionnelles, universitaires, en France comme à l'étranger. En matière de réflexion pluridisciplinaire sur la justice, ici ou dans le monde, l'IHEJ est incontournable.

Il fallait que, ce soir, ces choses fussent clairement, sereinement dites. C'est chose faite.

Comme il doit être vigoureusement rappelé que l'équipe de l'IHEJ est brillante et performante. On touche ici, cher Antoine, à une autre dimension significative de la décoration qui t'honore. Comme tu le diras sans doute tout à l'heure, c'est un travail d'équipe qui est aujourd'hui reconnu. C'est un groupe uni que tu as constitué, que tu animes, que tu inspires. Il est fait de chercheurs de divers horizons, de diverses disciplines, de divers statuts, de divers pays. Certains te rejoignent pour un temps puis ils repartent pour essaimer, d'autres collaborent fidèlement depuis des positions externes, certains sont proches et permanents, ce qui constitue tout à la fois un cœur d'action et un réseau, ...un cœur et un réseau de personnes animées du même esprit d'étude, de progrès et de partage. L'œuvre de l'IHEJ est, en effet, collective et pluridisciplinaire, ses travaux en portent la trace, ses publications sont généralement des œuvres communes, tes propres écrits sont souvent cosignés avec d'autres, avec Denis Salas, avec Olivier Mongin, avec Ioannis Papadopoulos, avec Frédéric Gros et Thierry Pech, en dernier lieu, avec Pierre Servan-Schreiber, Daniel Soulez-Larivière et d'autres encore...

Je ne connais pas tous ceux que tu as associés et que tu intègres aujourd'hui à cette communauté de travail effervescente, mais je devine que chacun d'eux, collaborateur passé ou présent, se sent aujourd'hui, avec toi, considéré et honoré. C'est avec plaisir que je m'adresse à ceux qui ont leur part au succès de l'institut. J'ai eu quelquefois le bonheur de solliciter certains d'entre eux – n'est-ce pas Harold Epineuse – et vous aussi Julie Allard – jamais en vain, toujours avec le plus grand profit. Tous sont porteurs de l'esprit d'ouverture, de curiosité d'anticipation que tu as insufflés. L'IHEJ et en effet tout en même temps, un label, un repère, un refuge, une équipe de recherche, un réseau interne et international, un réseau en lien avec toutes les personnes ou

organismes qui de près ou de loin s'intéressent à la justice, un réseau mondial immense, riche et solide qui assure la propagation de notre doctrine judiciaire.

Je pense en particulier, parce que j'y ai été personnellement associé, aux rapports que tu as noués avec l'institut néerlandais Hague Institute for the internationalisation of Law (HILL), dirigé par notre ami Sam Muller et au Centre Perelman de philosophie du droit de l'Université libre de Bruxelles, où se trouvent Benoît Frydman et Julie Allard. Mais il y en a beaucoup d'autres. Il faudrait aussi citer ta correspondance avec de grands juges, Stephen Breyer, de la Cour suprême des Etats-Unis, Albie Sachs, de la Cour suprême d'Afrique du Sud...

De cela, je puis apporter un témoignage personnel.

A une époque où je me croyais tenu de faire mieux connaître à l'étranger notre modèle de droit et de justice auprès des cours équivalentes à la Cour de cassation, lors des premiers contacts, un des noms aussitôt évoqués était le tien. Maints exemples pourraient être donnés de cette envieuse réputation. Que ce soit aux Etats-Unis, en Inde, en Chine, Antoine est venu, revenu, il a parlé, il a laissé une trace, il a créé des liens, ouvert des voies. Ainsi, nous sommes-nous rencontrés dans des séminaires, en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Ecosse ...ainsi nous sommes-nous croisés dans des endroits parfois inattendus.

Il y a quelques semaines, me trouvant en mission à la Haute cour constitutionnelle de Jordanie, je fus invité à dîner par l'ancien ministre de la justice, semble-t-il chargé d'une mission officieuse de réflexion sur la réforme judiciaire et qui m'a confié qu'il devait te rencontrer à ce sujet quelques jours plus tard...

Tous ces contacts font mieux connaître et rayonner notre système de justice, tous donnent en retour à l'IHEJ une ouverture et une expertise irremplaçable sur les justices du monde. Aucune des grandes questions qui s'y rattachent que ce soient les expériences de justice « transitionnelle » ou « reconstitutive » en Afrique du Sud, ou ailleurs, que ce soient les innovations de la « compliance » aux Etats-Unis, avec les « Non-prosecution agreement », les dernières décisions de sa cour suprême - sur Medicare ou l'Alien Tort Act, par exemple, ou la crise de l'arbitrage international, le jugement de la piraterie maritime, ou encore la corruption, pour ne citer que la récente actualité des thèmes traités. Rien de ce qui intéresse universellement la justice n'est ignoré, tout est restitué et débattu. De ce point de vue aussi, la réussite de l'IHEJ est éclatante.

Beaucoup de choses déjà ont été dites. Faut-il alors s'arrêter là ?

Non sans avoir parlé de l'auteur. De l'auteur Antoine Garapon, l'auteur au sens propre, celui qui fait autorité ; il faut alors saluer le professeur, celui qui assura un enseignement de sociologie du droit à Paris II, celui qui est invité dans de multiples universités, européennes ou américaines et encore y ajouter le conférencier international dont les communications sont innombrables.

On ne peut, non plus, passer sous silence l'auteur de nombreux ouvrages, de « l'Âne portant des reliques » à « la Prudence et l'autorité », j'en ai compté plus de 25 ; l'auteur de centaines d'articles, de sociologie et de philosophie du droit, sur l'institution judiciaire, de droit de la famille, de droit pénal international ou de droit comparé... ; parler encore de l'explorateur, celui qui a visité les disciplines périphériques du droit, la sémiotique juridique, droit et littérature, droit et art, l'ethnologie du droit, l'architecture judiciaire...

Cela, mon cher Antoine, constitue une œuvre, une œuvre inspirée de grandes références. Celle du Doyen Jean Carbonnier, dont tu parles avec piété, qui fut ton professeur puis ton directeur de thèse. Tu te réfères aussi avec vénération à Paul Ricœur, avec qui tu inauguras les premiers séminaires de philosophie du droit, Paul Ricœur, dont la phénoménologie, l'herméneutique, la linguistique, la psychanalyse et l'exégèse biblique appliquées à la justice furent pour toi un éblouissement; l'hapax existentiel que décrit Jankélévitch et que connurent Saint Augustin, Rousseau et quelques autres. De votre rencontre naquirent deux livres majeurs de Ricœur, directement inspirés de ses communications à l'IHEJ, « Le Juste I » et le « Juste II ».

Cette pensée rayonnante fait de toi un acteur engagé dans la sphère publique, tu animes sur France Culture une émission de radio « Le bien commun » dont l'audience est très substantielle, tu diriges une collection du même nom, chez Michalon sur les grands philosophes du droit, riche d'une cinquantaine de titres, tu participes au comité de rédaction de revues prestigieuses : « Esprit » ; tu es un expert international en matière de droits de l'homme sollicité pour ne nombreuses missions.

En un mot, tu es un esprit robuste aux reins solides. Faut-il alors que se réalise la troisième métamorphose nietzschéenne et, qu'après le chameau et le lion, vienne l'enfant, vienne l'enfant afin que de l'enfancement de soi-même renaisse l'innocence du devenir? Du devenir du magistrat bien sûr... !

Nul n'en décidera pour toi. Mais nul n'échappe au futur ; le tien, dans l'immédiat, est lié à celui de l'IHEJ. Viendra le moment de la transition. Je sais que tu y songes. Le moment du passage sera crucial pour l'Institut qui devra se perpétuer sans celui qui en est l'âme depuis près d'un quart de siècle. Cette période sera tout aussi existentielle pour toi, pour toi qui poursuivras l'ouvrage autrement...

S'il peut avoir une utilité autre que symbolique, ce ruban rouge, qui sanctionne le passé tout en sollicitant l'avenir, t'aidera peut-être à décider du convenable, je veux dire de l'action qui convient.

Tu le feras sous le regard amical et attentif des pères fondateurs de l'IHEJ et de leurs héritiers.

Tu le feras sans doute en accord avec ta famille, Claire, Marie, Pierre et Béatrice et tous ceux qui t'entourent de soir, ta famille sur laquelle tu es pudique mais que tu cites dans les remerciements de tes ouvrages.

Tu le feras en concertation avec tes nombreux amis, tes compagnons de pensée, beaucoup sont ici ce soir.

Associés à ce moment amical et solennel, famille, amis et compagnons partagent avec toi le désir du bien.

C'est sur ce partage du désir du bien que je voudrais conclure en te dédiant cette réflexion de Paul Ricœur que tu connais sans doute : « *Seule de toutes les vertus, la justice paraît être un bien qui ne nous est pas personnel puisqu'elle intéresse les autres* ».

A quoi, il ajoute :

« *On excelle en rien sans tenir compte d'autrui...c'est cela même qui est difficile* ».

Et encore « *on ne peut pas faire le récit de soi-même sans faire le récit des autres* ».

Ainsi prend fin mon propre récit.

Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je te fais chevalier de la Légion d'honneur.

Publié sur www.ihej.org, le 27 janvier 2014

Copyright © 2014 IHEJ - Institut des hautes études sur la justice